

α 417065

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX UNIVERSITÉS  
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCI.

ACTES DU 101<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL  
DES SOCIÉTÉS SAVANTES

(Lille, 1976)

Section d'archéologie et d'histoire de l'art

ARCHÉOLOGIE  
MILITAIRE

\*

LES PAYS DU NORD

Pour toute recherche dans les *archives* du Comité des travaux  
historiques et scientifiques, s'adresser aux Archives nationales,  
60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris

Pour tout renseignement relatif à la *rédaction* des publications du  
Comité des travaux historiques et scientifiques, écrire au Comité,  
61, rue de Richelieu, 75002 Paris

PARIS  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
1978

Les circonstances militaires qui avaient provoqué sa création, c'est-à-dire le souhait de Louis VI de consolider ses lignes de défenses sur la frontière normande, à la faveur d'une alliance précaire avec les Montfort, n'avaient pas permis de tenir compte de la médiocrité du sol. En effet, la toponymie suffit à en témoigner : Montchauvet (*Mons Calvus*, *Mons Calvulus*, *Mons Calvetus*) signifie Mont chauve, Mont dégarni <sup>(15)</sup>. En outre, cette butte calcaire était entourée d'alluvions sableuses et marécageuses, si l'on en juge par les quelques lieux-dits figurant sur le plan d'Intendance et la carte de l'I.G.N. : « La Sablonne, Sur la Garenne, Mare des sables, Mares Freulers, les Groues, les Fontaines, la Marnière. » Les alentours étaient déjà déboisés au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais il restait quelques buissons ou bois clairsemés : « Buisson Thibault, Fe de Maubuisson, Bois Maillard. » Il s'agit donc d'un terroir défriché, qui pouvait porter quelques vignes encore attestées sur le plan d'Intendance : « Les Vieilles vignes, le Clos de vignes » ; et certainement quelques moissons dans les petits champs en lanières resserrés entre les deux vallées <sup>(16)</sup>. Les textes indiquent d'ailleurs des redevances en céréales partagées entre les moines et le curé selon la mesure de Mantes et le droit de banalité du four était calculé selon cette mesure et celle de Montchauvet. Les terres étaient soumises au champart et si les sergents ne voulaient pas s'en charger les hommes requis par le prévôt devaient s'en acquitter <sup>(17)</sup>.

Que pouvons-nous conclure de cette étude ? Comme dans bon nombre de cas semblables, une villeneuve édiflée autoritairement pour attirer un nombre important d'habitants, grâce à de substantiels avantages, s'est endormie dans une pittoresque léthargie ; la Guerre de Cent Ans et les guerres de Religions ne lui ont pourtant pas porté le coup de grâce puisqu'il semble qu'elle ait conservé une certaine importance jusqu'au règne de Henri IV. Déjà, au XIX<sup>e</sup> siècle, il ne restait plus comme vestiges de l'ancienne cité, que le fossé, une partie de la tour, une chapelle située dans le presbytère, des souterrains et la porte de Bretagne <sup>(18)</sup>.

Paris, 1922-1930, t. I, p. 35, note 3, « Pour peupler le bourg de Montchauvet... Louis VI et Simon de Montfort font appel *tam Francis quam Normannis*... » il s'agit peut-être seulement d'une clause de style si nous relevons *in-extenso*, la première phrase de l'acte édité par RHEIN (A.), *op. cit.*, P.J., n° V, p. 300 : « *Simon comes Ebroicensis hominibus suis tam Francis quam Normannis salutem...* »

(15) Ce toponyme peut être assimilé à celui de Chaumont, cf. CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 255 ; VINCENT (A.), *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937, p. 193, § 450 (chauve, lat. *calvus*) ; JAHN, « Toponymie, topographie », dans *Revue de géographie*, t. XXVI, 1890, p. 216-218, selon lequel *Calvus*, *coluber*, *calvus mons* auraient donné Chaumont ou Caumont ; LEBEL, étudiant des Toponymes divers, dont Chaumont dans les « *Mémoires de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. xx, 1933-1935, admet, p. 149 « *Calvus mons*, c'est-à-dire colline dénudée ». (Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M<sup>me</sup> Mulon, conservateur du Service de toponymie des Archives nationales).

(16) Plan d'Intendance, arch. dép. des Yvelines, C 45, n° 23 ; photographie aérienne, I.G.N., mission Houdan-Coulommiers, 1963, 2114-2514, n° 142 ; carte I.G.N., 1/25.000<sup>e</sup> Houdan, 3/4. Ces documents représentent un village de forme triangulaire, dont le territoire est resserré entre les vallées du ru d'Ouille au N.O et de la Vaucouleurs au S.O.

(17) RHEIN (A.), *op. cit.*, p. 301-302 n° V ; POUPARDIN (R.), *op. cit.*, t. I, p. 162-163, n° CVI,

(18) CASSAN (A.), *op. cit.*, p. 322.

## L'ORIGINE MILITAIRE DES ARMOIRIES

par MICHEL PASTOUREAU

Malgré les nombreuses études qui lui ont été consacrées depuis le XVII<sup>e</sup> siècle <sup>(1)</sup>, le problème de l'origine des armoiries est loin d'avoir livré tous ses mystères. Cependant, si nos connaissances n'ont progressé que lentement, elles se sont grandement clarifiées depuis un siècle, grâce notamment aux travaux de L. Bouly de Lesdain <sup>(2)</sup> et de D. L. Galbreath <sup>(3)</sup>. Plusieurs théories sont aujourd'hui définitivement rejetées. Tout d'abord celle — qui fut chère aux auteurs médiévaux et à ceux du XVI<sup>e</sup> siècle <sup>(4)</sup> — d'une filiation directe entre les emblèmes para-héraldiques de l'Antiquité (figures individuelles, familiales ou municipales ornant les boucliers grecs <sup>(5)</sup> ; insignes des cohortes romaines, etc.) et les premières armoiries du XII<sup>e</sup> siècle. Ensuite celle d'une influence primordiale des runes et des insignes barbares sur la formation de ces dernières <sup>(6)</sup>. Enfin celle d'une

(1) C'est la querelle entre LE LABOUREUR (C.), (*Discours de l'origine des armes*, Lyon, 1658) et le Père MUESIER (C.-F.), (essentiellement *Le véritable art du blason et l'origine des armoiries*, Lyon, 1671) qui ouvre pour la première fois le problème aux recherches érudites. Toutefois, les opinions de ces deux auteurs sont encore très fantaisistes, et en tout cas très inférieures à celle de leur contemporain Charles Du Cange, le meilleur hérauldique du XVII<sup>e</sup> siècle, mais dont le traité de blason est malheureusement resté manuscrit (Paris, Bibl. nat., ms. fr. 9466).

(2) Citons surtout « Les plus anciennes armoiries françaises » dans *Archives héraldiques suisses*, t. XI, 1897, p. 69-79 et 94-103 ; « Études héraldiques sur le XII<sup>e</sup> siècle » dans *Annuaire du Conseil héraldique de France*, t. XX, 1907, p. 185-244 ; « Simples notes sur les armoiries allemandes au XII<sup>e</sup> siècle » dans *Archives héraldiques suisses*, t. XXV, 1911, p. 145-154.

(3) *Manuel du blason*, Lausanne, 1942, p. 23-43.

(4) Jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, à de rares exceptions près, les traités de blason attribuent la « paternité » des armoiries soit à Alexandre, soit à Jules César, soit — plus rarement — au roi Arthur.

(5) Voir la belle étude de LACROIX (L.), « Les "blasons" des villes grecques » dans *Études d'archéologie classique*, t. I, 1955-1956, p. 91-115. En revanche le livre de ELLIS (W. S.), *The Antiquities of Heraldry*, Londres, 1869, est aujourd'hui presque totalement dépassé.

(6) La théorie runique des auteurs allemands est aujourd'hui tout à fait délaissée, même outre-Rhin. Mais celle d'une emblématique germanique préhéraldique a encore des

origine orientale et de l'emprunt d'une coutume musulmane par les Occidentaux au cours de la première ou seconde croisade. Cette dernière théorie a longtemps prévalu, mais Max Prinnet a montré comment l'adoption d'usages héraldiques par les peuples de l'Islam était très postérieure à l'apparition des armoiries en Occident (7).

Il est aujourd'hui définitivement admis que cette apparition est liée à l'évolution de l'équipement militaire entre la fin du XI<sup>e</sup> et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle : rendus presque méconnaissables par le capuchon de mailles et le nasal du casque, les combattants ont fait peindre sur la grande surface plane de leur bouclier en amande des figures leur servant de signes de reconnaissance au cœur de la mêlée. Désormais, le problème consiste surtout à rechercher l'origine de ces figures et à établir une chronologie précise de leur transformation en armoiries véritables ; étant entendu que l'on ne peut parler d'armoiries qu'à partir du moment où l'emploi des mêmes figures fut constant chez un même personnage, et où des règles précises intervinrent dans leur représentation (8).

C'est le point sur cette double question que voudrait faire la présente communication, non pas tant en apportant des éléments nouveaux qu'en faisant la synthèse des connaissances acquises et dispersées, et en indiquant quelques directions où pourraient s'engager les recherches à venir.

### I. La critique des sources. Possibilités et limites.

Science auxiliaire traditionnelle, l'héraldique est aussi désormais une discipline autonome qui se situe au confluent de toutes les branches de la médiévistique. Plus que tout autre, le problème de l'origine des armoiries oblige l'héraldiste à se faire archéologue, philologue, folkloriste, historien de l'art, de la littérature, du costume, du droit et de la société.

Sceaux et armoriaux sont, en règle générale, les deux sources privilégiées pour étudier les armoiries médiévales. Les premiers armoriaux n'apparaissent qu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les sceaux demeurent la source presque exclusive pour connaître les armoiries antérieures à cette date (9). Toutefois, sur la seule question des origines, il semble bien que l'on ait retiré de leur étude tout ce qui pouvait en être retiré et qu'il faille désormais faire appel à d'autres documents.

partisans sérieux. Voir, par exemple, le bref et rigoureux article de KITTEL (E.), « Wappen-theorien » dans *Archivum heraldicum*, 1971, p. 18-26 et 53-59.

(7) « De l'origine orientale des armoiries européennes », dans *Archives héraldiques suisses*, t. XXVI, 1912, p. 53-58.

(8) La meilleure définition des armoiries reste celle donnée par MATHIEU (R.), *Le système héraldique français*, Paris, 1946, p. 13. Sa longueur et son caractère volontairement imprécis sur certains points attestent bien de la constante évolution des armoiries médiévales.

(9) Sur le problème des sources pour l'étude et la connaissance des armoiries médiévales, on nous permettra de renvoyer à PASTOUREAU (M.), *Typologie des sources du Moyen Age occidental : les armoiries*, Louvain et Turnhout, 1976, p. 38-53.

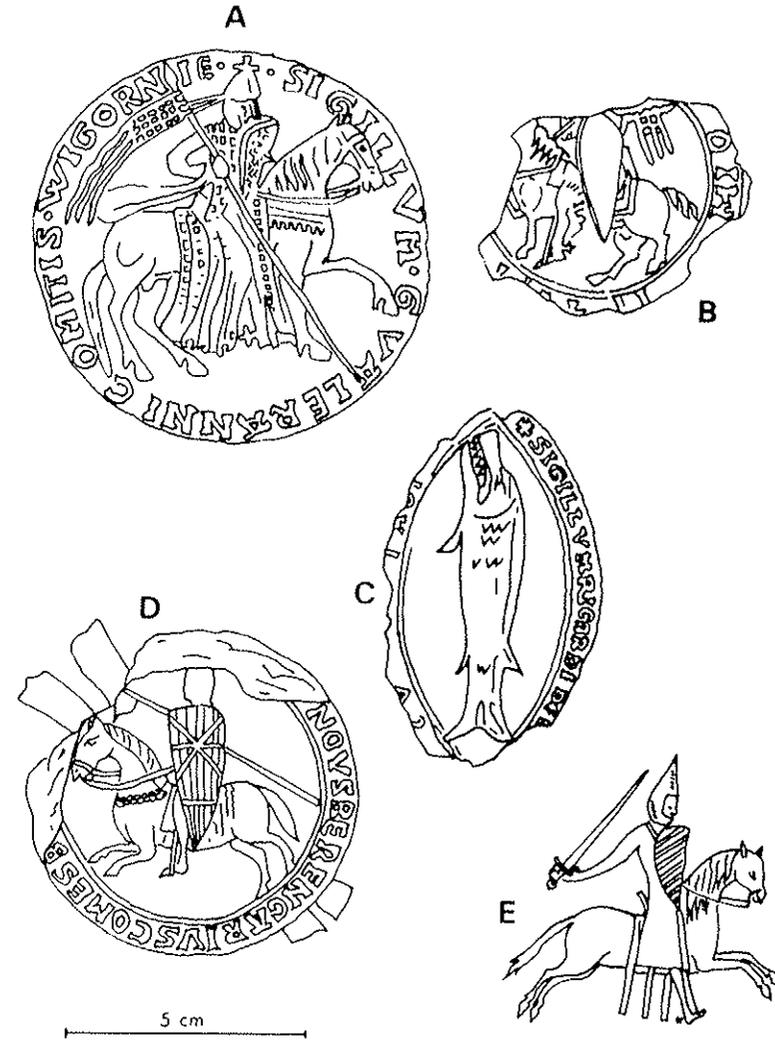


Fig. 1

- A. Sceau de Galeran II comte de Meulan et de Worcester (v. 1136-1138). Paris, Arch. nat. DD 715.
- B. Sceau d'Amédée III comte de Maurienne et de Savoie (1143). Saint-Maurice-d'Agaune (Valais), Archives abbatiales, sceau n° 11.
- C. Sceau de Richard de Lucy (v. 1135-1154). Londres, British Museum, WdGB, n° 1439.
- D. Contre-sceau de Raymond-Béranger le Vieux marquis de Provence (1150). Marseille, Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, O.M. Puyv. 2.
- E. Gilbert I<sup>er</sup> de Clare, comte de Pembroke, d'après un dessin du XVII<sup>e</sup> s. représentant son sceau équestre (v. 1138-1148). Londres, British Museum, MS. Landsdowne 203, fol. 15 v<sup>o</sup>.

1. *Les sceaux.*

Plusieurs listes, très voisines, des plus anciens sceaux « armoriés » (ce terme étant pris ici dans un sens très large) ont déjà été publiées. Les plus satisfaisantes sont celles établies par D.L. Galbreath et A.R. Wagner<sup>(10)</sup>, qui recensent tous les sceaux antérieurs à 1160 présentant des caractères nettement héraldiques (écus armoriés) ou seulement protohéraldiques (bannières, gonfanons, cotte d'armes, tapis de selle, champ du sceau décorés de signes emblématiques). Malgré une ou deux lacunes<sup>(11)</sup>, ces deux listes peuvent être considérées, sur le plan de la critique érudite, comme définitives. De l'examen de la vingtaine de sceaux recensés, on peut tirer les renseignements suivants :

— les signes emblématiques apparaissent sur le gonfanon de la lance avant de prendre place sur l'écu ;

— ces signes naissent un peu partout en Europe occidentale dans une fourchette de dates assez réduite : 1120-1150 ;

— Jusqu'en 1150, pour composer ces signes, les figures géométriques sont beaucoup plus nombreuses que les figures animales ou florales.

Le plus ancien sceau sur lequel on puisse voir un écu armorié serait celui de Galéran II, comte de Meulan et de Worcester, qui porte sur son bouclier l'échiqueté de la maison de Meulan. Malheureusement les deux empreintes conservées sont appendues à des documents non datés<sup>(12)</sup>, et la datation généralement admise (1136-1138)<sup>(13)</sup> est infirmée par l'existence d'un sceau de ce même personnage légèrement postérieur (1141-1142) et sur lequel le bouclier est vierge<sup>(14)</sup>. En fait, le plus ancien sceau absolument daté et présentant un écu nettement armorié semble être celui de Raoul de Vermandois, sénéchal de France, dont une empreinte aujourd'hui encore est appendue à une charte datée de 1146<sup>(15)</sup>. On peut voir sur le bouclier l'échiqueté traditionnel des Vermandois<sup>(16)</sup>. Avant d'user de ce sceau, ce même Raoul I<sup>er</sup> faisait usage d'une autre matrice, sur laquelle seul le gonfanon de la lance était orné

(10) GALBREATH (D. L.), *op. cit.*, p. 26-27 ; WAGNER (A. R.), *Heralds and Heraldry in the Middle Ages*, 2<sup>e</sup> éd., Londres, 1956, p. 13-17.

(11) Par exemple le sceau de Guillaume, comte de Luxembourg, daté de 1123. Voir ci-après note 18.

(12) Paris, Arch. nat., L 1442, 1 et 2 (donations aux moines de Gournay).

(13) Elle a été avancée par G. WHITE dans *Transactions of the Royal Historical Society*, 4th series, vol. XIII, p. 62. — Un dessin du XVIII<sup>e</sup> siècle (Londres, British Museum, Ms Landsdowne 203, fol. 16<sup>vo</sup>) reproduit un sceau de ce même Galéran II sur lequel l'écu est également échiqueté ; malheureusement aucune date n'accompagne ce sceau.

(14) GRAY BIRCH (W. DE), *Catalogue of Seals in the Department of Manuscripts in the British Museum*, Londres, 1887-1900, t. II, n<sup>os</sup> 5666 et 5668. Sur les sceaux de Galéran II, comte de Meulan et de Worcester, voir : ROUEN (J. H.), *The Introduction of Armorial Bearings into England*, dans *Archaeological Journal*, t. LI, 1894, p. 43-48.

(15) DEMAY (G.), *Inventaire des sceaux de la Picardie*, Paris, 1877, p. 7, n<sup>o</sup> 38.

(16) Demay s'est trompé en y voyant des fascés ; il s'agit bien d'un échiqueté.

de l'échiqueté. Nous en avons conservé une empreinte, appendue elle aussi à un acte non daté<sup>(17)</sup> (fig. 2).

Mais les problèmes de datation de ces sceaux ne sont pas l'essentiel. Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que dès les années 1120-1130, certains grands feudataires usent d'un sceau équestre sur lequel le gonfanon est décoré de figures géométriques qui constitueront plus tard leurs armoiries ou celles de leurs descendants<sup>(18)</sup> ;



FIG. 2

2. Sceau de Raoul I<sup>er</sup> de Vermandois, sénéchal de France (original : Amiens, Arch. dép. de la Somme, 20 H 9, n<sup>o</sup> 2 ; moulage : Paris, Arch. nat., Sceaux P 38).

que pendant la décennie 1130-1140 apparaissent des sceaux dans le champ desquels sont représentées des figures naturalistes (souvent des animaux) qui vont devenir dix ou vingt ans plus tard des emblèmes armoriaux<sup>(19)</sup> ; enfin qu'à partir des années 1140-1145, certains puissants personnages tiennent déjà sur leur sceau équestre un écu nettement armorié. Il semble bien que la seule étude des

(17) DOLLÉ D'ARCY (L.), *Inventaires et documents... Collection de sceaux*, Paris, t. I, 1863, n<sup>o</sup> 1010. La date généralement proposée est 1135.

(18) Le plus ancien sceau de ce type que l'on puisse dater avec précision nous semble être celui de Guillaume, comte de Luxembourg (1123), dont le gonfanon présente un burelet en qui nous n'hésitons pas à voir les armes primitives de la maison de Luxembourg. Voir l'opinion semblable de LOUISOU (J.-C.), *Armorial du pays de Luxembourg*, Luxembourg, 1974, p. 27-30 ; et l'opinion opposée de R. MALAGNE, « Des prétentions territoriales à l'origine des armoiries du Luxembourg », dans *Recueil du VII<sup>e</sup> Congrès international des sciences généalogique et héraldique*, La Haye, 1964, p. 161-170. — En 1656, P.-F. CHEFFÉ (*Lettre touchant Béatrix comtesse de Chalon*, Dijon, 1656, p. 36, 77 et 185) affirme avoir vu un sceau de Hugues II, duc de Bourgogne, appendu à un acte daté du 11 février 1106, et sur lequel le gonfanon aurait déjà été orné du fameux bandé des ducs de Bourgogne. Malheureusement ce sceau n'a pas été retrouvé.

sceaux ne pourra guère fournir de renseignements chronologiques plus précis. D'autant que la date d'un acte auquel est appendu un sceau ne fournit au mieux qu'un *terminus ad quem*, le *terminus a quo* pouvant être très antérieur<sup>(19)</sup>.

## 2. Les manuscrits à peintures.

Malgré la difficulté de leur datation, les peintures de manuscrits constituent une source précieuse pour étudier l'évolution de la décoration des boucliers et des bannières du milieu du XI<sup>e</sup> au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Les scènes militaires y sont suffisamment nombreuses pour permettre de tenter des études statistiques et de dégager de ce phénomène une typologie et une chronologie. Mais en ce domaine presque tout reste à faire. Un seul chercheur, jusqu'à présent, s'est penché sur ce problème : M. Pierre Gras, qui dans un article d'une grande rigueur a démontré comment les boucliers représentés sur les miniatures de la fameuse *Bible de Citeaux* (achevée en 1109) ne pouvaient pas être considérés comme véritablement armoriés mais seulement comme préhéraldiques<sup>(21)</sup>. Il serait souhaitable que d'autres études de ce genre soient entreprises<sup>(22)</sup>. Le point de départ pourrait en être le *Commentaire de Beatus sur l'Apocalypse* dans le célèbre manuscrit de Saint-Sever<sup>(23)</sup>, et le point d'arrivée les calques conservés de l'*Hortus deliciarum*<sup>(24)</sup>, deux manuscrits qui sur d'autres plans ont déjà été très étudiés.

## 3. La sculpture.

Les œuvres sculptées posent à l'héraldiste la même difficulté que les peintures de manuscrits : elles sont rarement datables avec précision. Toutefois, ici encore, l'abondance des scènes de combat sur les chapiteaux ou sur les archivoltes devrait permettre l'établissement d'un corpus des boucliers sculptés antérieurs à 1150, et de dégager de ce recensement sinon une chronologie, du moins une typologie des écus de guerre et de leur ornementation. De ce point de vue,

(19) Par exemple le sceau de Richard de Lucy [GRAY BIRCH (W. DE), *op. cit.*, t. 1, n° 1439, daté des années 1135-1154], sur lequel on peut voir un brochet. *Ius* signifiant brochet en ancien français (fig. C). — Ou bien le sceau de Gilbert I<sup>er</sup> de Clare, comte de Pembroke [ROUSE (J. H.), article cité, p. 43-48, daté des années 1138-1148] présentant les six chevrons primitifs de la maison de Clare (fig. E).

(20) Ce problème de la datation critique des matrices a été abordé par MIEMAN, (Y.), *Sigillographie...*, dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris 1961, p. 393-446 et plus particulièrement p. 428-432.

(21) GRAS (P.), « Aux origines de l'héraldique : la décoration des boucliers au début du XII<sup>e</sup> siècle d'après la Bible de Citeaux », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 109, 1951, p. 198-208.

(22) Citons quelques exemples pris parmi les manuscrits du fonds latin de la Bibliothèque nationale qui mériteraient d'être pareillement examinés : ms. lat. 6 (vers 1100), 8 (fin du XI<sup>e</sup> s.), 1627 (début du XII<sup>e</sup> s.), 2058 (début du XII<sup>e</sup> s.), 2208 (fin du XI<sup>e</sup> s.), 2342 (1<sup>re</sup> moitié du XII<sup>e</sup> s., 2502 (1120-1124) ; nouv. acq. lat. 710 (vers 1115), 1390 (fin du XI<sup>e</sup> s.).

(23) Paris, Bibl. nat., ms. lat. 8878.

(24) L'*Hortus deliciarum* semble être en effet l'un des derniers manuscrits dont les peintures montrent des écus vierges de toute décoration.

le thème des deux cavaliers affrontés serait certainement une source fructueuse.

## 4. Les objets d'art et de la vie quotidienne.

Innombrables sont les objets qui peuvent fournir des informations sur la décoration des écus et des bannières à l'époque préhéraldique : pièces d'émaillerie, d'orfèvrerie, de ferronnerie, gémellions, coffrets, jeux d'échecs, étoffes, objets en bois, en ivoire, en céramique, en cuir, etc. Mais là aussi apparaissent de délicats problèmes de datation. Parmi tous ces objets, les plus intéressants sont peut-être les tissus, non seulement parce que les représentations de guerriers y sont fréquentes, mais aussi parce que l'on y retrouve de nombreux thèmes graphiques orientaux, dont l'influence sur les figures du blason a été très grande : animaux affrontés, lions rampants, aigles éployées, semis de petit meuble. Ces tissus orientaux — dont l'importation en Occident ne cessa pour ainsi dire jamais entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle — contiennent une bonne part du répertoire figuré des armoiries occidentales.

Sur un autre plan, celui des usages emblématiques, la célèbre broderie dite « de la reine Mathilde », que l'on date aujourd'hui des années 1080-1100, n'a pas manqué d'attirer l'attention des héraldistes. Plusieurs études ont montré que les croix, les dragons et les semis de points que l'on voit sur les écus des combattants des deux camps ne sont pas des armoiries véritables. On a également observé qu'un même personnage pouvait, tout au long de la broderie, faire usage de deux ou plusieurs écus différents, ce qui tendrait à prouver que les signes qui y sont peints ne sont même pas des marques distinctives individuelles<sup>(25)</sup>. En revanche, M. R. Viel a cru déceler dans certaines enseignes (oiseau, dragon, croix) des emblèmes de groupes qui ont pu être repris sur les boucliers<sup>(26)</sup>. Mais cette opinion est loin d'être partagée par tous.

## 5. Les monnaies.

En règle générale, les monnaies ne sont guère utiles pour étudier l'origine des armoiries. Tout au plus la numismatique peut-elle aider à dater l'apparition de telle ou telle figure héraldique sur les monnaies de tel ou tel dynaste ou feudataire. Mais cette apparition n'est nulle part antérieure aux années 1170-1175. Toutefois, il est une catégorie de pièces qui peut fournir des éléments protohéraldiques assez nombreux pour la période 1125-1175 : ce sont les bractéates. Il s'agit de pièces formées d'une feuille d'argent (plus rarement d'or) très mince et frappée d'un seul côté, si bien que le

(25) BOULY DE LESDAIN (L.), *Études héraldiques sur le XII<sup>e</sup> siècle* (article cité à la note 2), p. 197-198 ; GRAS (P.), article cité, p. 198-199 ; VIEL (R.), *Les origines symboliques du blason*, Paris, 1972, p. 9-29 ; BERTRAND (S.), *La Tapisserie de Bayeux*, Paris, 1966, p. 301-309.

(26) VIEL (R.), « La notion d'empire dans la dynastie normande d'Angleterre depuis la "tapisserie de Bayeux" jusqu'à Henri II », dans *Recueil du IX<sup>e</sup> Congrès international des sciences généalogique et héraldique*, Berne, 1968, p. 205-210.

relief de la face principale se trouve représenté en creux sur la face postérieure. Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, dans la plupart des régions germaniques de l'Empire, ces pièces ont presque constitué la seule monnaie ayant cours (27). A l'époque qui nous intéresse, elles concernent surtout la Saxe, la Thuringe, le Brandebourg, les parties orientales de la Souabe et de la Franconie. Ce sont des monnaies qui doivent attirer l'attention de l'héraldiste parce qu'elles représentent assez souvent l'effigie du prince émetteur en grande tenue militaire. Ecu et gonfanon, notamment, sont bien visibles. Aucune étude héraldique n'en a encore été faite, mais, pour la période antérieure à 1180, un rapide sondage nous a permis de constater que si la décoration de l'écu était très instable, celle du gonfanon, au contraire, était constante chez les titulaires d'un même fief. Ce qui prouverait, une fois de plus, le lien des bannières avec la terre.

#### 6. Les textes.

Bien que longtemps délaissés, les textes littéraires et narratifs constituent, à notre avis, une source presque aussi importante que les documents archéologiques pour étudier l'origine et l'apparition des armoiries. Leur datation n'en est hélas guère plus aisée. G. A. Seyler et L. Bouly de Lesdain avaient, en leur temps, dépouillé un assez grand nombre de textes littéraires en langue vernaculaire afin d'y chercher des informations sur les usages héraldiques, et notamment ceux du XII<sup>e</sup> siècle (28). Plus près de nous, J. Marchand et P. Adam-Even ont appliqué cette méthode à quelques œuvres étudiées plus en profondeur (29). Enfin, tout récemment, le professeur G. J. Brault nous a donné un remarquable glossaire héraldique des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles appuyé sur un dépouillement presque exhaustif de la littérature française et anglo-normande antérieure à 1300 (30). Pour notre part, nous avons fait subir un examen de ce genre à un fragment de chanson de geste omis par les dépouillements de M. Brault : *Gormont et Isembart* (31).

Il serait souhaitable que de telles études soient étendues aux textes latins, qu'il s'agisse d'œuvres purement littéraires ou de chroniques narratives, notamment ceux écrits en France et en Angleterre

(27) Sur les bractéates, voir : DANNEBERG (H.), *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, Berlin, 1876-1905, 4 vol., HOFKEN (R. VON), *Archiv für Braktéatenkunde*, Vienne, 1886-1906, 4 vol., SUILE (A.), *Münzbilder der Hohenstaufenzeit*, Leipzig, 1938. SCHLUMBERGER, *Des bractéates d'Allemagne*, Paris, 1873. SEYLER (G. A.), *Geschichte der Heraldik*, réimpr. Neustadt an der Aisch, 1970, p. 65-106.

(28) SEYLER (G. A.), *op. cit.*, p. 3-323 ; BOULY DE LESDAIN (L.), *Études héraldiques*, article cité, p. 185-244.

(29) MARCHAND (J.), « L'art héraldique d'après la littérature du Moyen Âge. Les origines : la chanson de Roland », dans *Moyen Âge*, 1937, p. 37-43. ADAM-EVEN (P.), « Les usages héraldiques au milieu du XII<sup>e</sup> siècle d'après le "Roman de Troie" de Benoît de Sainte-Maure et la littérature contemporaine », dans *Archivum heraldicum*, 1963, p. 18-29.

(30) BRAULT (G. J.), *Early Blazon. Heraldic Terminology in the Twelfth and Thirteenth Centuries*, Oxford, 1972.

(31) PASTOUREAU (M.), « Les éléments proto-héraldiques dans "Gormont et Isembart" », dans *Cahiers d'héraldique*, t. II, 1975, p. 49-57.

au XI<sup>e</sup> siècle. Bien que très dispersées, les informations qu'ils pourraient fournir sur l'équipement militaire et l'usage de signes emblématiques seraient certainement très utiles à l'héraldiste. En voici un exemple : Guillaume de Poitiers nous apprend qu'en 1049 le comte d'Anjou et le duc de Normandie, avant de s'affronter en combat singulier, se sont fait connaître par leur héraut d'armes la couleur de leur cheval et la forme des figures qui seraient peintes sur leur écu (32). Si parfois le dépouillement de tels textes n'aboutit qu'à une infructueuse moisson, le travail n'aura quand même pas été vain : il sera toujours utile de savoir qu'à telle date, tel texte ne contient aucun élément héraldique ou préhéraldique.

## II. Les hypothèses actuelles.

Faute d'un examen exhaustif et approfondi des sources, les solutions actuellement proposées pour expliquer l'origine et l'apparition des armoiries ne peuvent être que des hypothèses. Celles présentées par D. L. Galbreath, il y a maintenant plus de trente ans (33), n'ont jamais été infirmées, mais au contraire confirmées et développées par toutes les recherches postérieures. Nous les résumerons donc ici, en y ajoutant plusieurs compléments tirés de notre thèse d'École des chartes et de notre étude des premiers animaux héraldiques (34).

Les armoiries, telles qu'elles se présentent dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, sont le résultat de la fusion en un seul système de différents éléments préexistants. Ces éléments sont issus des bannières, des sceaux et des boucliers. Les bannières ont fourni les couleurs et leurs associations, certaines constructions du blason (pièces, partitions, semis) et le lien des armoiries primitives avec les fiefs. Des sceaux proviennent un certain nombre d'emblèmes familiaux dont certaines grandes familles faisaient déjà usage à l'époque préhéraldique (animaux, plantes), l'emploi de figures parlantes et le caractère héréditaire des armoiries. Aux boucliers, enfin, ont été empruntées la forme triangulaire, les fourrures et quelques pièces géométriques du blason (bordure, chef, pal, rais). Cette fusion ne s'est faite ni tout d'un coup, ni de la même manière dans toutes les régions d'Occident. L'importance de tel ou tel élément a pu différer d'un pays à l'autre.

Voilà pour l'élaboration des premières armoiries. Reste la date de leur apparition. L'habitude est de considérer comme les plus anciennes, celles que Geoffroi Plantagenêt († 1151) aurait reçues de son

(32) « *Induit per eos Gaufridus classico suo Guillelmi apud Danfrontium excubias excitatum iri sub auroam lucis crastinam. Praesignat qualem in proelio equum sit habiturus, quale scutum, qualem vestitum. Illi contra opus non esse respondit instituto cum linere longius fatigari. Nam continuo, propter quem vidit, affore. Equum vicissim domini sui praesignant, vestitum et arma. (Gesta Guillelmi ducis Normannorum et regis Anglorum, éd. R. Foreville, Paris, 1952, p. 38-40).*

(33) GALBREATH (D. L.), *op. cit.*, p. 28-43.

(34) PASTOUREAU (M.), *Le bestiaire héraldique au Moyen Âge*, Paris, 1972, t. I, p. 135-158 (Thèse dactyl., Arch. nat., AB XXVIII 178).

beau-père, le roi d'Angleterre Henri I<sup>er</sup>, lors des fêtes de son adoubement en 1127<sup>(35)</sup>. Mais, à notre avis, cette opinion est erronée. Ces armoiries (*d'azur à six lionceaux d'or*) ne nous sont connues que par des documents postérieurs à la mort de Geoffroi : d'une part la fameuse plaque émaillée du musée du Mans, que l'on date des années 1155-1160<sup>(36)</sup> ; d'autre part la chronique du moine Jean de Marmoutier, qui nous conte l'adoubement de 1127, mais qui ne fut écrite elle-même que vers les années 1170-1180<sup>(37)</sup>. De plus, la seule empreinte conservée d'un sceau de Geoffroi, appendue à un acte daté de 1149, ne porte aucune trace d'armoiries<sup>(38)</sup>. Si l'on voulait absolument déterminer les plus anciennes armoiries connues, ce serait probablement celles de Raoul de Vermandois figurées sur ce sceau de 1146 dont nous avons parlé plus haut.

### III. Les recherches à venir.

Mais le problème de datation n'est pas, loin s'en faut, le plus important. L'apparition des armoiries étant un fait général de civilisation, il semble bien qu'il sera difficile de dater le phénomène avec précision. L'essentiel est de voir qu'il se produit en deux étapes : d'une part, l'évolution des motifs décoratifs peints sur les boucliers vers des emblèmes individuels et permanents (vers 1100 - vers 1150) ; d'autre part, la transformation de ces derniers en des signes emblématiques héréditaires soumis dans leur représentation à des règles précises (vers 1140 - vers 1180). Pour étudier la chronologie de ces deux mutations — qui du reste peuvent, selon les régions, se chevaucher — il faudra désormais se pencher sur des sources jusqu'ici trop négligées : manuscrits à peintures, littérature latine, chroniques et textes narratifs, documents diplomatiques, objets d'art. Les sceaux paraissent avoir déjà fourni toutes les informations qu'ils pouvaient fournir. Toutefois, peut-être est-il encore une investigation sigillaire qui pourrait apporter quelques éléments de datation : elle consisterait à établir pour chaque région d'Europe occidentale la fourchette de date pendant laquelle le bouclier des sceaux équestres cesse d'être vu de l'intérieur pour être montré du côté de sa face externe, qu'elle soit armoriée ou non. Un sondage de cette nature effectué pour la Normandie nous a donné une fourchette 1135-1160<sup>(39)</sup>.

D'autre part, au-delà de la question des dates, il faudra absolument distinguer désormais dans l'origine des armoiries un triple problème : un problème iconographique (décoration des boucliers,

(35) GALBREATH (D. L.), *op. cit.*, p. 25-26 ; MATHIEU (R.), *op. cit.*, p. 18-19 ; VIEL (R.), *op. cit.*, p. 29-43.

(36) VIEL (R.), *op. cit.*, p. 29-42. Voir aussi HUCHER (E.), *L'émail de Geoffroi Plantagenêt au musée du Mans*, Paris, 1878.

(37) *Historia Gualfredi Normannorum ducis et comitis Andegavorum*, éd. par HALPHEM (L.), et POUPARIN (R.), dans *Chroniques des comtes d'Anjou*, Paris, 1913, ici p. 179.

(38) DEMAY (G.), *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881, n° 20.

(39) D'après les répertoires de DOUET d'ARCOU (L.), *op. cit.*, à la note 17, et de DEMAY (G.), *op. cit.*, à la note précédente.

répertoire figuré, style, influences orientales) ; un problème technique (fabrication des écus, règles du blason, couleurs et fourrures, pièces et partitions) ; un problème socio-juridique (qui porte des armoiries au XII<sup>e</sup> siècle ? lien de celles-ci avec les fiefs, rapport des différentes catégories d'emblèmes entre eux, caractères héréditaires de ceux-ci).

Les deux premiers sont maintenant assez bien connus. Nous avons « disséqué » au paragraphe précédent les différents éléments qui ont contribué à constituer les premières armoiries. Parmi ces éléments, il semble bien que ce soit les bannières qui aient joué le rôle le plus important, à la fois pour ce qui est des couleurs, des partitions et de leurs règles, et pour ce qui est de la terminologie héraldique. Il est frappant de constater combien sont nombreux les termes de blason empruntés au vocabulaire des tissus ; certainement plus de la moitié des termes héraldiques courants. Il y a là une source qu'il faudrait examiner de très près<sup>(40)</sup>. A notre avis, ce sont probablement ces tissus qui ont eu la plus grande influence technique sur la formation des premières armoiries.

Reste le problème socio-juridique, qui jusqu'ici a été peu étudié. Il est vrai qu'il semble particulièrement complexe. La présence simultanées d'emblèmes et sur les bannières et sur les écus des chevaliers laisse deviner que, tout au long du XII<sup>e</sup> siècle, les signes de reconnaissance visuels au cœur de la mêlée ont été doubles : signes individuels (écus) et signes collectifs (bannières). Et contrairement à ce que l'on pourrait trop facilement croire, ce sont bien les seconds qui ont joué le rôle déterminant dans l'apparition des armoiries. Ici encore l'influence des bannières est primordiale. Dans de nombreuses régions — notamment les régions germaniques — les vassaux ont longtemps reproduit sur le pennon de leur lance et sur leur bouclier (parfois en en changeant les émaux) les figures ou partitions représentées non pas sur l'écu mais sur la bannière de leur seigneur. Chez ce dernier, en effet, la figure peinte sur le bouclier diffère souvent, au moins pour la période antérieure à 1180, de celle représentée sur la bannière. La première est un emblème décoratif, individuel ou familial, dont le choix est lié à des problèmes de goût (et non pas à des considérations plus ou moins symboliques, comme on l'a trop souvent écrit) ; la seconde est un emblème de ralliement collectif, appartenant non pas à la personne du seigneur qui en fait usage, mais au fief dont il est le possesseur.

Sceaux et miniatures nous font ainsi connaître les bannières de quelques grands fiefs d'Occident au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Elles sont toutes bichromes et formées de pièces et de partitions : Luxembourg, un *burelé* ; Meulan et Vermandois, un *échiqueté* ; Savoie, une *croix* ; Bourgogne, un *bandé* ; Aragon, des *pals* ; Flandre, un *gironné*<sup>(41)</sup>. Il

(40) L'héraldiste consultera toujours avec profit les travaux des philologues consacrés aux étolles. Ainsi les thèses de ZANGER (K.), *Contributions à la terminologie des tissus en ancien français*, Zurich, 1945, et de POERK (G. M.), *La draperie médiévale en Flandre et en Artois. Technique et terminologie*, Bruges, 1951, 3 vol.

(41) Cf. *supra* § I et notes 11 à 19.

est probable que la règle qui interdit de mettre « métal sur métal et couleur sur couleur » est héritée de ces bannières et qu'elle est due à de simples questions de visibilité. Car le rôle des bannières sur le champ de bataille fut certainement considérable. L'examen d'une chanson de geste comme *Gormont et Isembart*, par exemple, nous en donne quelques aperçus<sup>(42)</sup>. Mais ici encore nos informations sont très sommaires. Nous ne savons pour ainsi dire rien sur les enseignes et les bannières des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, et guère davantage sur l'organisation militaire des armées sur le champ de bataille pendant cette période<sup>(43)</sup>.

C'est donc vers ce double problème que devront désormais être conduites les recherches sur l'origine des armoiries. Et lorsque ces deux points seront éclaircis, il faudra alors se tourner vers l'autre extrémité du phénomène, et étudier avec précision la diffusion progressive de l'usage des armoiries, dans l'espace géographique comme dans l'espace social, entre le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du xiiii<sup>e</sup>. Car, là aussi, nos connaissances restent fort lacunaires.

(42) PASTOUREAU (M.), article cité, p. 53.

(43) Malgré ses lacunes, on pourra prendre comme point de départ l'article de ADAM-EVEN (P.), « Les enseignes militaires du Moyen Age et leur influence sur l'héraldique », dans *Recueil du V<sup>e</sup> Congrès international des Sciences héraldiques et généalogiques*, Stockholm, 1960, p. 167-194.

## DU MANOIR AU CHÂTEAU FORT EN GASCOGNE ANGLAISE AU DÉBUT DE LA GUERRE DE CENT ANS (1337-1360)

par JACQUES GARDELLES

Le duché aquitain des Plantagenêts, sans cesse menacé par le roi de France, parfois même occupé en partie ou en totalité par ses troupes, administré par des officiers dont l'autorité était souvent contestée par les appels au Parlement de Paris, avait vécu au cours des dernières décennies du xiii<sup>e</sup> et du premier tiers du xiv<sup>e</sup> siècle dans une atmosphère d'insécurité<sup>(1)</sup>. De ce fait, les forteresses s'y étaient multipliées. Les nouveaux châteaux étaient dans leur majorité des maisons fortes, destinées à protéger d'un coup de main la vie et les biens des gentilshommes et de leur mesnie, plutôt qu'à jouer un grand rôle militaire<sup>(2)</sup>. Les mêmes causes entraînaient les bastides et les villes ouvertes, même chétives, à se mettre en état de défense<sup>(3)</sup>. Les grandes places de guerre étaient en fait peu nombreuses : Blaye et Bourg, sur la Gironde, La Réole, Saint-Macaire, Rions, Langon, sur la Garonne voient se dérouler autour d'elles la plupart des grandes opérations militaires des deux guerres de Gascogne (1293-1303 et 1323-1327) et aussi des premières phases de la Guerre de Cent Ans.

Notre propos n'est pas d'étudier ici cette dernière catégorie de

(1) Pour la période antérieure à la Guerre de Cent Ans, le meilleur développement sur l'histoire de l'Aquitaine anglaise a été écrit par THOMAS-CUSSAC (J. P.), dans *Powicke, The Oxford History of England, The XIIIth century, 1206-1306*, p. 280-318 ; sur la Guerre dite de Saint-Sardos, voir CHAPUIS (P.), *The War of Saint Sardos (1323-1325) — Gascon correspondence and diplomatic documents*, Londres, 1959 ; résumé rapide dans HIGOUDET (Ch.), *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse, 1971, p. 180-231.

(2) GARDELLES (J.), *Les châteaux du Moyen Age dans la France du sud-ouest — La Gascogne anglaise de 1216-1337*, Paris-Geneve, 1972.

(3) GARDELLES (J.), *op. cit.*